

Texte DGD N°013 de l'année 2013

DU 07.02.2013

CLASSEMENT TARIFAIRE

**Système de télématique embarqué FM 200
et
Boitier électronique FM 3316**

Dénomination commerciale:

- 1) Système de télématique embarqué FM 200 .
- 2) Boitier électronique FM 3316 (FM communicateur).

Description :

1)- Le système de télématique embarqué FM 200 se présente en kit comportant un ordinateur de bord sous forme d'un boitier robuste installé dans le véhicule, une clé conducteur, une clé de transfert de données verte et un lecteur. Le FM 200 peut être combiné avec un ensemble d'appareils périphériques dont notamment, les capteurs, le compteur de consommation de carburant EDM, l'indicateur de pesage embarqué Kimax et l'enregistreur de données d'accident USD.

2)- Le boitier électronique FM 3316 : il se présente comme un ordinateur de bord robuste installé dans le véhicule pour la gestion des véhicules ainsi que la performance et la sécurité des conducteurs .Le FM 3316 inclus un récepteur GPS et un module GSM ,une antenne GPS, une antenne GSM/GPRS, une batterie interne , une clé conducteur ...etc.

Usage :

- 1)- Le boitier FM 200 permet :
 - de stocker et de collecter des données concernant les véhicules et les conducteurs (vitesse du véhicule, distance parcourue, régime du moteur.....etc.).
 - de mesurer et de contrôler la consommation de carburant, la charge sur essieux et/ ou les données accidents.
 - de transférer les données stockées (conducteurs, véhicules et périphériques) vers un ordinateur centrale, manuellement via la clé de données.

2)- Le boîtier FM3316 permet :

- d'enregistrer, de stocker et de collecter des données concernant le véhicule et le conducteur,
- de mesurer et de contrôler la consommation de carburant, la charge sur essieux, etc.
- de télécharger et transférer des données,
- de suivre en temps réel et immédiat les notifications d'événements actifs,
- de réaliser des communications vocales GSM grâce au module optionnel FM Voice Kit en couplage avec le modem GSM intégré au boîtier FM,
- de localiser le véhicule par le biais du récepteur GPS.

AVIS DE CLASSEMENT TARIFAIRE :

Les articles décrits ci-dessus sont classés comme suit :

- 1- Le système de télématique embarqué FM 200 au n° 854370 du tarif en application de la RGI 1 et 6.
- 2- Le Boîtier électronique FM 3316 (FM communicateur) au n° 852691 du tarif en application de RGI 1 (note 3 de la section XVI) et 6, au motif que la fonction de « géolocalisation » devrait être considéré comme étant la fonction principale de l'appareil.

Le présent texte annule et remplace tout avis antérieur contraire.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Mohamed MEDDEB